

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2021-2022

Le Pecq, le 25 janvier 2023

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Cher(e) Ami(e) Sportif (ve),

Les membres du comité directeur de l'uspecq et le bureau de l'Uspecq ont décidé organiser cette assemblée générale ordinaire

Judi 9 février 2023 à 20 heures
Pôle Wilson - 6 Av. de la Paix, 78230 Le Pecq

Ordre du jour :

1. Rapport moral
2. Rapport financier
3. Intervention de la municipalité, expert-comptable, commissaire aux comptes
4. Vote rapport moral et financier
5. Examen du mandat du commissaire aux comptes
6. Validation d'un contrat d'apprentissage avec un proche d'un membre du comité directeur (art.11.1 statut)

Présentation nouveau logo US Pecq et remise des prix

Si vous avez des questions, merci de bien vouloir les adresser à omnisport@uspecq.com avec en objet : AG 2021-2022 et en précisant dans le corps du mail votre nom, prénom et section.

Les questions devront impérativement être envoyées avant le **31 janvier 2023**

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée générale ordinaire sera suivie d'une assemblée générale extraordinaire dont vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour :

1. Présentation projet de modification des statuts de l'Association
2. Vote des nouveaux statuts US PECQ

Si le quorum n'est pas atteint le 09/02 une seconde AGE aura lieu le 06/03 salle de reunion du club house 3 bd de la libération, à 19h.

A très bientôt
Pour le Comité Directeur,
Christian CIENKA

Les Modalités de Vote

Cette assemblée s'adresse aux adhérents 2021-2022.

Pour voter, il faut :

1. Être âgé de 16 ans au 1er Janvier de l'année en cours et à jour de ses cotisations, ou, être le représentant légal d'un membre de moins de 16 ans.
2. La participation au vote se fait uniquement pendant l'Assemblée Générale :
 - Soit par vote direct lors de la vision le 09/2/2023
 - Soit par procuration (trois pouvoirs maximum par adhérent, membre lui-même de l'USP, âgé de plus de 16 ans),

Les pouvoirs doivent être datés et signés, porter la mention « **Bon pour Pouvoir** ». Ils doivent être envoyés ou déposés au siège social de l'USPecq dans une enveloppe (non fournie) avant le 2 février 2023.

POUVOIR

Mr, Mme: _____

Section : _____

Donne pouvoir à : _____

Pour voter et prendre toutes décisions qu'il jugera nécessaires lors de **l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire USP du 09/02/2023**.

Fais-le :

"Bon pour pouvoir"
Signature: